

Délégation départementale du Lot-et-Garonne  
Direction  
Affaire suivie par : Joris JONON  
Tél. : 05 53 98 83 03  
Mél. : ars-dd47-direction@ars.sante.fr

Agen, le 23 novembre 2021

## **AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi. A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

### **Les indicateurs épidémiologiques caractérisent une circulation virale active du SARS COV2 :**

Sur la base des données produites par Santé publique France au 22 novembre 2021, la situation épidémiologique s'est fortement dégradée dans le Lot-et-Garonne :

- Un **taux d'incidence parmi les plus élevés du territoire français, bien au-delà du seuil d'alerte**, puisqu'il s'établit dans le Lot-et-Garonne à **245 cas pour 100 000 habitants**, (graduation des différents seuils : situation normale caractérisée avec un taux d'incidence < 20, point d'attention entre 20 et 50, et niveau élevé > 50 (seuil d'alerte) ;
- Un **taux d'incidence en progression dans la classe d'âge des personnes âgées de plus de 65 ans**, tranche d'âge considérée comme exposée aux formes les plus graves du virus (**taux d'incidence de 161 / 100.000 habitants**) ;
- Un **taux de positivité de 6 % au-delà du seuil d'attention** (seuil d'attention à 5%) ;
- Un **nombre de clusters (>3 cas par foyer hors foyer familial) également important (15)** dont 5 clusters en établissement de santé.

**L'impact sur le système hospitalier connaît une tendance à la hausse** : 23 hospitalisations dont 1 personne en réanimation, et 5 en soins de suite et de réadaptation (SSR). A titre de comparaison, le nombre de personnes hospitalisées pour cause de Covid-19 s'établissait à 15 début novembre (le 2/11), dont 2 en réanimation et 2 en SSR, et s'était maintenu en deçà de 10 jusqu'au 26 octobre. Des situations de tensions sont actuellement signalées par les établissements de santé, accentuées par les clusters en cours de gestion.

**Aussi, considérant ces données épidémiologiques et sanitaires à tendance défavorable**, une vigilance doit absolument être maintenue afin de freiner la propagation du virus.

Outre les mesures de contrôle de l'épidémie mises en œuvre de dépistage, tracing, isolement et vaccination, **l'ARS émet un avis favorable pour la mise en œuvre de toute mesure complémentaire à celles prises par l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2021, de nature à limiter la circulation du virus.**

Le Directeur de cabinet,



Olivier SERRE